



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Brunswick
E2L 2B9

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Toutes questions doivent être soumise par écrit à l'agente de contrat, Janine Donovan: Courriel - janine.donovan@tpsgc.gc.ca ou no. de fax (506) 636-4376.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Bruns
E2L 2B9

Title - Sujet Exterior Wall Cladding - NDB, NB	
Solicitation No. - N° de l'invitation EC015-171535/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client R.051357.001	Date 2016-11-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWB-020-3969	
File No. - N° de dossier PWB-6-39100 (020)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-18	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Donovan, Janine PWB	Buyer Id - Id de l'acheteur pwb020
Telephone No. - N° de téléphone (506) 636-5347 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 636-4376
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EC015-171535/A	007	pwb020
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
R.051357.001	PWB-6-39100	

Cette modification à l'invitation numéro sept (7) est soumise pour inclure l'addenda numéro 7 suivant.

La modification qui suie apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant.
L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Addenda 7.

Le présent addenda comprend :6 détails : A821, A822, A823, A824, A825, et A826 (ci-joints)

QUESTIONS ET CLARIFICATIONS :

- .1 Pour chacune des cinq couleurs spéciales (couleur de base, couleur accent A, couleur accent B, couleur accent C et couleur accent D) des panneaux en aluminium composite, est-ce que le fini de la couleur sera 2 couches de couleur unie, 2 couches fini mica ou 3 couches fini métallique?

Réponse : *Il y aura tous ces finis : couleurs unies, fini mica et couleurs métalliques.*

- .2 Des éléments à triple vitrage sont requis. Est-ce qu'une des 3 vitres doit être trempée OU est-ce qu'elles sont toutes en verre flotté?

Réponse : *Les vitres intérieures et extérieures doivent être trempées et celle du milieu doit être en verre flotté. Le devis sera modifié pour éclaircir ce détail.*

- .3 Je voudrais savoir si l'enlèvement des rideaux / stores est sous la responsabilité de l'Entrepreneur général ou du client.

Réponse : *Ce sera la responsabilité de l'Entrepreneur général et nous avons ajouté de l'information dans le présent addenda pour refléter cette exigence dans le devis.*

- .4 Dans la section 01 10 10 Instruction générales, au point 1,2. IL est mention que les travaux devront être terminés 76 semaines après attribution du contrat. Quand pensez-vous attribué le contrat ? Est-ce que le 76 semaines sont calendrier ? Est-ce que vous prévoyez attribué le contrat avant les vacances de Noël ?

Réponse : *Nous avons l'intention d'octroyer le contrat dès que possible suivant la fermeture de l'appel d'offres. La période de 76 semaines suite à la date de l'octroi du contrat. Nous prévoyons octroyer le contrat avant les Fêtes.*

- .5 **Clarification :** Dans l'amendement no.6 déjà émis, sous « Dessins – Architecture », item .8 références Dessin A8.4. Devrait être écrit Dessin A8.4-F.

DEVIS :

.1 SECTION 01 14 10 – PROGRAMMATION ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

- .1 Paragraphe 1.4 – RESTRICTIONS OPÉRATIONNELLES, Article .5 :

- Ajouter le nouvel élément .15 à la liste des travaux qui doivent être réalisés en dehors des heures normales de travail :
« .15 L'enlèvement et la réinstallation des stores de fenêtre existants. »

- .2 Paragraphe 1.4 – RESTRICTIONS OPÉRATIONNELLES, Article .10 :

- .1 Réviser l'Article .10 pour qu'il se lise comme suit :

- « .10 Le déplacement, l'entreposage et la réinstallation du mobilier de bureau et des couvre-fenêtres existants sélectionnés font partie de l'ouvrage du présent contrat, selon les prescriptions suivantes : »

.1 SECTION 01 14 10 – PROGRAMMATION ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX (a continué)**.2 (a continué)**

.2 Ajouter le nouvel élément .7 à l'Article .10 comme suit :

- « .10 .7 Enlever les couvre-fenêtres existants sur les fenêtres extérieures selon la séquence des phases du projet et les entreposer en bon état dans un endroit sécuritaire selon les directives du Représentant du Ministère pour la durée de chaque phase. Réinstaller les couvre-fenêtres sur les nouvelles fenêtres de remplacement à l'achèvement de chaque phase et s'assurer qu'ils fonctionnent adéquatement. »

.3 Paragraphe 1.4 - RESTRICTIONS OPÉRATIONNELLES :

- Ajouter le nouvel Article .18 comme suit :

« .18 Palissades intérieures :

- .1 Se reporter à la Section 01 50 00 – Installations temporaires pour retrouver les exigences concernant l'installation des palissades intérieures pour isoler les aires de constructions et protéger les occupants pendant les travaux.
- .2 Les palissades intérieures doivent être installées et démantelées en dehors des heures d'ouverture du bâtiment et ces travaux doivent être coordonnés avec les phases de l'ouvrage. »

.2 SECTION 07 42 43 – PANNEAUX COMPOSITES EN MÉTAL POUR FAÇADES**.1 Paragraphe 2.1 – MATÉRIAUX ET MATÉRIELS :**

- Ajouter le nouvel Article .9 comme suit :

« .9 Isolation du mur extérieur : panneau de laine minérale, type 1, selon la norme CAN/ULC-S701, densité de 56 kg/m³ (3,5 lb/pi³), valeur R minimum = 4,2 par 25 mm d'épaisseur.

Matériel acceptable :

- .1 CurtainRock, fabriqué par Roxul Inc.
- .2 CW 50, fabriqué par Fibrex Insulations Inc.
- .3 ou produit équivalent approuvé. »

.3 SECTION 07 62 00 – SOLINS ET ACCESSOIRES EN TÔLE**.1 Paragraphe 2.1 – MATÉRIAUX, Article .1 – Tôle d'acier préfinie :**

- Supprimer la référence à « Stelco série 8000 » et la remplacer par « enduit PVDF ».

.2 Paragraphe 2.1 – MATÉRIAUX,

- Ajouter le nouvel Article .11 comme suit :

« .11 Solins en aluminium : tôle d'aluminium façonnée préfinie :

- .1 Tôle de 1,3 mm d'épaisseur aux endroits indiqués sur les dessins : fini PVDF, classe F1S; s'assortissant aux couleurs et aux finis des panneaux muraux composites.
- .2 Tôle de 2,5 mm d'épaisseur aux endroits indiqués sur les dessins : fini anodisé transparent, de classe arch. 1, avec enduit d'au moins 0,7 mil d'épaisseur. »

.3 SECTION 07 62 00 – SOLINS ET ACCESSOIRES EN TÔLE (a continué)

.3 Paragraphe 2.2 – FINIS :

- Réviser l'Article .1 pour qu'il se lise comme suit :
 - .1 « Surfaces apparentes :
 - .1 Tôle d'acier préfini : enduit de finition PVDF, classe F1S, assortis aux couleurs des panneaux en métal composite.
 - .2 Tôle d'aluminium :
 - .1 Tôle de 1,3 mm d'épaisseur : fini PVDF, classe F1S; s'assortissant aux couleurs et aux finis des panneaux muraux composites.
 - .2 Tôle de 2,5 mm d'épaisseur : fini anodisé transparent, de classe arch. 1, avec enduit d'au moins 0,7 mil. »

.4 SECTION 08 51 13 – FENÊTRES EN ALUMINIUM

.1 Paragraphe 2.3 – COMPOSANTS :

- Ajouter le nouvel Article .5 comme suit :
 - « .5 Membrane pare-air pour fenêtre : membrane autoadhésive en polyester, formant un solin couvrant toute l'épaisseur du mur; produit acceptable : 3M 3015 TWF ou autres produits équivalents. »

.5 SECTION 08 80 00 – VITRAGES

.1 Paragraphe 2.2 – MATÉRIAUX - VITRAGES ISOLANTS SCELLÉS :

- Réviser l'Article 1.1 comme suit :
 - « .1 Verre : selon la norme CAN/CGSB-12.1 et la norme CAN/CGSB-12.3 – description du vitrage isolant : vitre extérieure trempée, vitre centrale flottée et vitre intérieure trempée. »
- Réviser l'Article 1.2 comme suit :
 - « .2 Épaisseur du verre : vitre extérieure (trempée) de 6 mm, vitre centrale (flottée) de 6 mm et vitre intérieure (trempée) de 6 mm. »
- Réviser l'article 1.4 comme suit :
 - « .4 Revêtement appliqué sur le verre : revêtement à faible émissivité appliqué sur la cinquième surface (face extérieure de la vitre intérieure). »

.6 SECTION 07 55 00 – COUVERTURE À MEMBRANE DE BITUME MODIFIÉ

.1 Paragraphe 2.5 – ISOLATION, Article .1 Isolant rigide pour couverture :

- Ajouter le nouvel Article .2 comme suit :
 - « .2 Isolant rigide pour couverture – à l'emplacement des murets de toiture surélevés : panneau en laine minérale, selon la norme CAN/ULC-S702, type 1, de l'épaisseur indiquée sur les dessins. Produits acceptables : CavityRock, fabriqué par Roxul ou autres produits isolants équivalents en laine minérale pour toiture. »
- Renommer l'Article .2 – Panneau de revêtement en tant que .3, puis l'Article .3 – Adhésif en tant que .4.

DESSINS

ARCHITECTURE

- .1 Inclure les nouveaux dessins de détails d'architecture A821, A822, A823, A824, A825 et A826 (ci-joints).
- .2 **DESSIN A8.4-F – DÉTAILS EN COUPE, NOTES DE DÉMOLITION ET NOTES DES NOUVEAUX OUVRAGES**
 - .1 Référence : Notes des nouveaux ouvrages :
 - Ajouter la Note 51 suivante :
« Remplir le vide à la tête de fenêtre avec un isolant rigide pour mur. »
 - Ajouter la Note 52 suivante :
« Remplir le vide entres les montants aux remontées de toit avec un isolant rigide pour toiture.»
- .3 **DESSIN 4/A8.6 – BASE DE MUR EXTÉRIEURE DE L'APPENTIS (TYPIQUE)**
 - .1 Le nouvel ouvrage au détail 4/A8.6 est révisé tel qu'indiqué sur le nouveau détail A821 (ci-joint).
- .4 **DESSIN 6/A8.5 – MUR DE FONDATION (TYPIQUE) AU NIVEAU 1 DE L'ALCÔVE**
 - .1 Le nouvel ouvrage au détail 6/A8.5 est révisé tel qu'indiqué sur le nouveau détail A822 (ci-joint).
- .5 **DESSIN 1/A8.7 – REBORD DE LA PERSIENNE DE L'APPENTIS**
 - .1 Le nouvel ouvrage au détail 1/A8.7 est révisé tel qu'indiqué sur le nouveau détail A823 (ci-joint).
- .6 **DESSIN 3/A8.4 – TÊTE DE PERSIENNE À L'APPENTIS (TYPIQUE)**
 - .1 Le nouvel ouvrage au détail 3/A8.4 est révisé tel qu'indiqué sur le nouveau détail A824 (ci-joint).
- .7 **DESSIN 1/A8.8 – MARQUISE NORD AU MUR EXTÉRIEURE (TYPIQUE)**
 - .1 Le nouvel ouvrage au détail 1/A8.8 est révisé tel qu'indiqué sur le nouveau détail A825 (ci-joint).
- .8 **DESSIN 2/A8.8 – MARQUISE NORD AU MUR EXTÉRIEURE (TYPIQUE)**
 - .1 Le nouvel ouvrage au détail 2/A8.8 est révisé tel qu'indiqué sur le nouveau détail A826 (ci-joint).